



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22001795

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

27 DEC. 2021

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0842 283 761

Nom

(en entier) : **ROOF ISOLATION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Praules 5 à 5030 Gembloux****Objet de l'acte : Nomination commissaire.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2021 :

L'assemblée constate que la société ne peut plus être considérée comme "petite" car elle dépasse plus d'un des critères de taille explicités à l'article 1:24 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) sur les deux derniers exercices clôturés au 31/12/2019 et 31/12/2020. L'assemblée doit dès lors nommer un réviseur d'entreprises en vertu de l'article 3:73 du CSA.

A cet effet, l'assemblée nomme, pour une période de 3 ans, la SRL "F.C.G. Réviseurs d'Entreprises", établie rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne, n° BCE 0446.111.908, n° IRE B0164, valablement représentée par Monsieur Olivier Ronsmans, Réviseur d'entreprises, domicilié rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne, n° IRE A01931.

Par ailleurs, Monsieur le Président donne procuration spéciale à la SRL SOCOFINAM, experts-comptables certifiés, dont les bureaux sont situés Place des Jardins de Baselles, n°19 bte 14 à 5101 Erpent, et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.378.029, afin d'effectuer les démarches administratives auprès du Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Liège, Division Namur, pour les publications à faire paraître au Moniteur Belge.

Christophe DAVIN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).